



VERSAILLES



versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Déclaration liminaire au CSA du 27 février 2024

Monsieur le Recteur, Mesdames et messieurs les représentants
de l'administration et des personnels, chers collègues,

Pour tout dire, une déclaration liminaire cette fois-ci aurait pu paraître superflue. Après tout, le précédent CSA académique est tout récent, plus encore si jamais on retranche la période des vacances de classe, et l'ordre du jour est à la poursuite de la préparation de rentrée...

Certes nous avons changé de ministre de tutelle, sans regrets, et fort heureusement ses premières prises de parole n'ont pas malmené les personnels à la manière de la précédente et éphémère titulaire du portefeuille. Même si sur le fond la « feuille de route » est inchangée.

Et puis surtout, c'est le discours depuis Bercy puis le décret paru au JO jeudi dernier 22 février qui retiennent à la fois toute notre attention et toute notre indignation.

En décembre, le projet de loi de finances prévoyait un effort budgétaire pour financer des emplois au service de la politique éducative. Le Sgen-CFDT l'avait souligné d'ailleurs, non pour se satisfaire des orientations présidentielles et ministérielles mais pour acter positivement les moyens octroyés.

Février arrive : 10 milliards d'euros d'économies budgétaires se font sur le dos des politiques publiques. Et à l'Education Nationale, les suppressions de crédits font sans doute plus qu'effacer l'effort annoncé en décembre.

Cela interroge et indigné.

Doit-on comprendre que l'éducation nationale, mais aussi l'enseignement supérieur et la recherche ne sont en réalité pas des priorités ?

Doit-on comprendre que cela remet en cause la préparation de la rentrée 2024 telle qu'elle a été menée à l'échelle de l'académie, des départements, des établissements et des circonscriptions, non sans difficulté, non sans conflictualité, mais menée ?

C'est presque une aubaine que les textes relatifs au « choc des savoirs » (et refusés en CSE) ne soient pas encore publiés, le ministère peut ainsi encore tirer les conséquences de l'inadéquation entre ses annonces et les moyens qu'il consacre pour les mettre en œuvre.

Doit-on comprendre, en Ile de France en particulier, que l'on renonce à la perspective même de pouvoir attirer les personnels nécessaires pour faire bien fonctionner le service public d'éducation ?

Concernant la répartition des moyens CPE, Perdir et psy-EN prévus à l'ordre du jour, il n'y a pas vraiment de sujet... Très de postes, qu'il est logique d'attribuer aux établissements qui ouvrent.

Cela laisse entier la question des moyens pérennes et des remplacements, quand il y a encore des collèges de plus de 500 élèves sans personnel de direction adjoint ; quand le climat scolaire est si dégradé dans tant d'établissements de l'académie ; quand les personnels administratifs ou de laboratoire doivent se répartir la charge de travail des postes restés vacants ou de personnels en congés longs sans remplacement ; quand dans les écoles les classes et les personnels accueillent de façon quasi permanente des élèves surnuméraires de classes sans enseignant.es... Nous n'oublions pas les conditions de travail très dégradées des personnels médico-sociaux, qui se mobilisent en ce moment, ni la pénurie chronique d'AESH, et pour cause.

Retirer des crédits à l'Education Nationale, c'est renoncer à l'ambition politique d'améliorer, de changer toutes ces situations où le service public d'éducation n'est pas à la hauteur des ambitions, et où les personnels, et les usagers, en souffrent.

Je n'aurai qu'une question pour finir : quelles seront, monsieur le Recteur, les conséquences concrètes de ce rabot budgétaire dans notre académie ?